

AUTORISATION DROIT DES SOLS

PERMIS DE CONSTRUIRE,
DÉCLARATIONS PRÉALABLES,
CERTIFICATS D'URBANISME...

EFFECTUEZ ET SUIVEZ VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE!



hautlimousinenmarche.fr




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE
12, AVENUE JEAN JAURÈS
87 300 BELLAC
HAUTLIMOUSINENMARCHE.FR



SERVICE AUTORISATION DES DROITS DU SOL
CONTACT : 05 55 60 09 99 #3

EFFECTUEZ ET SUIVEZ VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE !

Vous pouvez soumettre vos demandes d'urbanisme en ligne via portail-usager.sirap.com



Construction d'une maison,
réalisation d'une extension,
abris de jardin,
changement de fenêtres,
création d'une piscine...
**tous ces travaux
sont soumis à autorisation.**

**Les demandes de
certificats d'urbanisme
déclaration préalable
permis de construire
permis d'aménager
permis de démolir...
peuvent être réalisées
en ligne.**

Plus besoin de vous déplacer en mairie ou d'imprimer les exemplaires papiers, **tout peut être fait directement depuis votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile.**

COMMENT FAIRE ?



Accédez à la plateforme : portail-usager.sirap.com/ hautlimousinenmarche.fr

Créez votre compte personnel.

Sélectionner le commune de dépôt (lieu du projet).

Sélectionnez le type de demande que vous souhaitez soumettre : déclaration préalable de travaux ; permis d'aménager ; permis de construire ; permis de démolir ; changement d'usage...etc.

Remplissez le formulaire en ligne avec les informations requises.

Soumettez votre dossier puis **suivez son avancement** en temps réel.



Simplification des Démarches

- > Formulaires électroniques intuitifs vous guidant pas à pas.
- > Moins de risques d'erreurs dans vos documents transmis.

Accessibilité

Utilisation intuitive et facile.
Plateforme accessible 24h/24 et 7j/7 pour plus de flexibilité.

Gain de Temps

- Plus besoin de prendre rendez-vous et de vous déplacer.
- > Un service plus simple et rapide pour effectuer vos démarches
 - > Effectuez vos démarches à tout moment et de n'importe où.

Suivi en Temps Réel à partir de votre compte personnel :

- > suivez l'avancement de votre dossier en temps réel,
- > recevez des notifications sur l'état de votre demande.



Sécurisation des Données

- > Votre compte est personnel et confidentiel.
- > Les données sont sécurisées pour garantir la confidentialité et l'intégrité de votre dossier.



Gain d'argent

- > Pus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires.
- > Pas de frais annexes.



*Ce service est mis en place par
votre communauté de communes
afin de faciliter les démarches d'urbanisme.*

BESOIN D'AIDE?

N'hésitez pas à contacter

> votre Mairie,

> le service urbanisme intercommunal*,

> prendre rendez-vous en ligne*,



*scanner ce code pour
prendre rendez-vous*

* AUX HORAIRES SUIVANTS :

LUNDI 9H - 12H • MARDI 13H30 - 17H • MERCREDI 9H - 12H | 13H30 - 17H • JEUDI 13H30 - 17H • VENDREDI 9H - 12H

Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche
12 avenue Jean Jaurès 87300 Bellac

SERVICE AUTORISATION DES DROIT DES SOLS

3 RUE DES MAISONS NEUVES - BELLAC

05 55 60 09 99 #3*

HAUTLIMOUSINENMARCHE.FR



Ne pas jeter sur la voie publique. - Pensez au tri !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

12, AVENUE JEAN JAURÈS
87 300 BELLAC

HAUTLIMOUSINENMARCHE.FR

SERVICE URBANISME

CONTACT : 05 55 60 09 99 #3

